

C O M M U N E

de

G A I L L A R D

Code Postal : 74240

...

O B J E T

N° 2022.135

**Tarifs service jeunesse
2022-2023**

EXTRAIT du REGISTRE

des DECISIONS du MAIRE

...

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021.213 en date du 13 septembre 2021 déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L.2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs adhésion et activités 2022-2023 pour le service jeunesse,

DECIDE

- De fixer les tarifs conformément à la grille ci-après :

Adhésion annuelle					
Quotient familial	Entre 0 et 436	Entre 436.01 et 800	Entre 800.01 et 2000	Plus de 2000	Pas de présentation du quotient
Tarif	20€	30€	40€	50€	50€

Tarifs activités payantes			
Coût de l'activité pour la collectivité par jeune	Entre 0€ et 10€	Entre 10.01€ et 20€	Plus de 20,01€
Tarif	Gratuit	5€	8€

- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 10 novembre 2022.
- Dit que le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie, le 09 novembre 2022

Décision devenue exécutoire
compte tenu :

- de sa réception en

Sous-préfecture le : 10/11/2022

- de sa mise en ligne le : 10/11/2022

- de sa notification le :

